

AFFAIRE N° 9. - Ratification de l'adjudication du 21 Août 1968 concernant les travaux de modernisation de la voirie urbaine (1ère tranche : rues Nicole de la Serve, rue du Pont-Neuf et rue Saint-Philippe). Montant 8 366 192 Frs CFA. Adjudicataire : SEGEFOM.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 21 Août 1968 à 16 Heures, a eu lieu une adjudication relative aux travaux de modernisation de la VOIRIE URBAINE (1ère tranche : rues Nicole de la Serve, rue du Pont-Neuf et rue Saint-Philippe).

L'Entreprise SEGEFOM, ayant fait l'offre la plus avantageuse, a été déclarée adjudicataire pour un montant de FrS CFA 8 366 192.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir ratifier cette adjudication.

Le financement de ces travaux est ainsi assuré :

- Fonds routiers 1967 .....	6 976 200
- Emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations .....	12 152 400
Soit au total .....	<u>18 228 600</u>

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, à cette occasion, je me permets de vous rappeler la ruelle Routier.

LE MAIRE. - Elle sera également remise en état dans un avenir assez proche.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

*Approuvé -  
Saint Denis le 30 Septembre 1968  
P. Le Paefel  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Kessler*

*Pour copie certifiée en  
la Direction des Affaires Financières  
Signé: Ch. Vergeron*